

LA GARDIANE

19 & 20 JUIN 2021

AVIS DE COURSE



Inscriptions et renseignements :

Société Nautique Grau du Roi / Port Camargue
Quai d'Escale - 30 240 Port Camargue
Tél. : 04.66.53.29.47

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLE

2021-2024



Nom de l'épreuve : **LA GARDIANE**

Dates complètes : **19 et 20 juin 2021**

Lieu : **Port Camargue – Saintes Maries de la mer**

Autorité organisatrice : **SNGRPC**

Grade : 5 C

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans RIR
- 1.2 La Gardiane est une épreuve avec heures de départ décalées selon le handicap du bateau et la longueur du parcours
- 1.3 Sécurité et équipement :

Les skippers s'engagent à respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Les bateaux doivent obligatoirement être équipés d'une VHF fixe en état de fonctionnement et de l'armement > 6 milles d'un abri.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte aux bateaux remplissant les conditions ci-après :

- Bateaux jaugés OSIRIS appartenant aux groupes de rating L, R1, R2, R3, A, B, C et D en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 3^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.
- **Nombre limité à 20 bateaux**

3.2 La régata est ouverte aux bateaux avec équipage et aux solitaires.

3.3 L'inscription sera effectuée à distance sur notre boutique en ligne sur notre site (<https://sngrpc.assoconnect.com/collect/description/180063-e-la-gardiane>), ou sur place, ou par mail.

3.4 Date limite d'inscription : 12 juin 2021 (ne pas oublier de préciser le nombre de repas).

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent disposer, au moment de leur inscription de :

- Leur licence FFVoile valide, portant le mention « compétition », ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Si nécessaire l'autorisation de port de publicité.
- Le certificat de jauge ou de conformité à jour.

3.5 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de

Licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- Le certificat de jauge ou de conformité
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 million d'Euros
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.6 L'organisateur demeure libre de refuser une inscription si le bateau ne semble pas en mesure d'affronter les conditions de navigation de la régata.

3.7 Les concurrents devront disposer des autorisations réglementaires liées à la situation sanitaire.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : **25 €/ bateau.**

Les droits comprennent le stationnement des bateaux participant à la régata,
Repas aux Saintes : **20 €/ personne, gratuité pour les enfants de moins de 10 ans**

5. PROGRAMME

Samedi 19 juin :

- 9h30 Briefing au club si autorisé, sinon par VHF**
- 10h30 Mise à disposition sur l'eau pour premier départ de la manche 1 à l'heure remise lors du briefing**
- 19h30 Remise du trophée Christophe SIMIAN et Apéritif**
- 20h30 Repas (organisé sur le parvis du port dans le respect des dispositions sanitaires en vigueur)**

Dimanche 20 juin :

- 9h30 Briefing**
- 10h30 Mise à disposition sur l'eau pour premier départ de la manche 2 à l'heure remise lors du briefing**
- 17h30 Remise des prix au club**

5. FICHE COURSE

La fiche course (et ses annexes éventuelles) sera remise lors du briefing

7. LES PARCOURS

Manche 1 samedi 19 juin :

Départ : Port Camargue
Arrivée : Les Saintes Maries de la mer
Manche 2 dimanche 20 juin :
Départ : Les Saintes Maries de la mer
Arrivée : Port Camargue
Les parcours seront précisés lors du briefing.
Toutes les cardinales sont à respecter.

8. CLASSEMENT

L'heure de départ de chaque bateau intégrant son handicap, le classement de chaque manche sera celui de l'ordre d'arrivée des bateaux. Le classement général se fera par addition des points de chaque manche

9. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port : [à la capitainerie](#)

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : [à discrétion de l'organisateur](#)

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Si le programme le permet, le Trophée Christophe SIMIAN sera lancé à l'arrivée de la manche 1. Les informations relatives à ce trophées seront communiquées lors du briefing

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
[SNRPC -contact@sngRPC.com](mailto:SNRPC-contact@sngRPC.com) - 04 66 53 29 47